



Chère adhérente, cher adhérent,

Comme chaque fin d'année, vous avez reçu **votre échéancier accompagné du courrier de notre nouvelle Présidente**, votre **carte mutualiste** et aujourd'hui la **plaquette d'informations 2017**.

COTISATIONS MENSUELLES 2017

- Création d'une nouvelle tranche d'âge pour les 90 ans et +
- Labellisation permettant l'adhésion des Agents Territoriaux et des Travailleurs indépendants

GARANTIES

Pour répondre à la nouvelle législation, des modifications ont été apportées sur :

Le cumul de certains forfaits avec le pourcentage remboursé (ex : consultation généraliste pour le contrat couleur qui est remboursé 80 % au lieu de 45% + 8€)

- Les lunettes qui ne seront remboursées que tous les deux ans pour les adultes avec un plafond de 150 € pour les montures (voir feuillet joint pour la classification des verres.)
- Les forfaits hospitaliers de 18 € par jour remboursés sans limite de durée
- L'obligation de rembourser dans une moindre mesure les professionnels de santé (secteur 2) qui n'ont pas adhéré au contrat d'accès aux soins (CAS). En allant sur AMELI vous pouvez connaître le type d'honoraires du professionnel de santé (<http://annuaire.sante.ameli.fr>)
- Remboursement Ostéopathie, Etiopathie, Chiropractie de 20€ à 30€ par séance.

PARRAINAGE

Les nombreux parrainages (plus de 100 !) que vous avez réalisés autour de vous ont contribué à maintenir nos effectifs. Nous vous invitons à poursuivre cette démarche. Nous vous rappelons que le parrain et le filleul reçoivent chacun un bon cadeau de **30 euros**.

Important : l'adhésion est maintenant possible quel que soit l'âge de la personne.

Conseil : Optez pour le **prélèvement bancaire**, moins coûteux pour la Mutuelle que le paiement par chèque ; document (SEPA) disponible sur le site de la Mutuelle ou sur demande par le moyen qui vous convient le mieux.

Pour faciliter le traitement de vos dossiers, pensez à noter votre N° de sécurité sociale sur tous les documents transmis à la Mutuelle (Devis, facture, justificatifs etc..)

Ces résultats 2016 ont été obtenus grâce à des **frais réduits** (voir l'échéancier) et par la **gestion rigoureuse**, de toute l'**équipe de bénévoles** qui m'entoure.

Nous vous souhaitons, chère adhérente, cher adhérent, de très bonnes fêtes de fin d'année ainsi qu'une heureuse année 2017.

Danièle Le Nouys
Présidente de la Mutuelle EPC

PS : Retrouvez à tout moment vos informations et données personnelles (prestations, virements..) sur www.mutuelle-epc.com rubrique « Mon espace ». **Nouveau site en 2017**



Chère adhérente, Cher adhérent,

Suite à la dernière Assemblée Générale de votre mutuelle et à la démission de Monsieur Patrice Gautier qui, pendant de nombreuses années en a assuré la présidence avec dévouement et efficacité, le Conseil d'administration de l'EPC s'est réorganisé, toujours inspiré par le même esprit mutualiste et solidaire.

Plusieurs correspondances vous sont destinées cette fin d'année. En effet, pour des raisons liées aux contraintes de nos prestataires, la carte mutualiste vous est adressée séparément. Dans le présent courrier, veuillez trouver, ci-joint, votre échéancier d'appel de cotisations pour l'année 2017 et quelques explications qui l'accompagnent ci-dessous.

Tout d'abord un petit rappel sur la situation de nos comptes en 2016.

Il s'avère que le rapport Cotisations sur Prestations a un impact fortement négatif sur notre compte de résultat qui ne sera donc pas à l'équilibre cette fin d'année, ceci en raison d'une inattendue et forte augmentation des dépenses de santé, notamment des prestations servies en hospitalisation médicale.

Sachez que, pour combler le déficit technique à fin 2016, votre mutuelle prélèvera sur ses fonds propres le montant nécessaire au rééquilibrage des comptes. Ce rattrapage sera complètement transparent pour vous puisqu'il sera financé sur nos réserves et ne changera donc pas les modalités de votre échéancier 2016.

Pour 2017, la bonne gestion des opérations nous impose un ajustement des cotisations appelées.

En effet, d'après les prévisions, il est fort probable que nous devons faire face à une continuation des dépenses élevées en hospitalisation médicale sur lesquelles notre vigilance sera constante, alors que nous devons aussi prendre en charge la part mutualiste de l'augmentation du prix des consultations médicales (de 23 à 25 €). A cela s'ajoute une amélioration de garantie qui vous est offerte à partir de janvier, à savoir que le remboursement sur les consultations d'ostéopathie/étiopathie/chiropractie passera de 20 à 30 € par séance.

Cette situation a conduit le Conseil d'administration à décider - comme vous pouvez le constater sur votre échéancier joint - d'une augmentation sensible des cotisations qui tient compte, pour chaque tranche d'âge, de la comparaison entre les cotisations perçues et les prestations versées, dans le cadre de notre recherche permanente d'équilibre et d'équité de traitement.

Vous remarquerez que ces augmentations s'appliquent cette fois sur les deux types de contrats, Noir & blanc et Couleur, après des années sans augmentation aucune pour le contrat Noir & blanc, et seulement quelques ajustements de cotisations pour le contrat Couleur, ce qui est exceptionnel dans le contexte général qui a amené la plupart des autres mutuelles à augmenter leurs cotisations de plusieurs points régulièrement chaque année au cours de la même période.

D'ailleurs, les augmentations que nous avons adoptées pour 2017 seront tout de même encore une fois beaucoup plus faibles que celles qui seront appliquées par les autres organismes de complémentaire santé, mutuelles, assurances et institutions de prévoyance.

Soyez assurés que nous avons en permanence à cœur de minimiser pour vous l'impact de l'évolution des dépenses de santé et que cet objectif continuera de nous inspirer à l'avenir.

Le Conseil d'administration de l'EPC reste ainsi dévoué à la préservation de vos intérêts mutualistes.

Le 5 décembre 2016

La Présidente
Danièle Le Nouys